

SCPI Soprorente

Bulletin semestriel d'information 19-S1 du 1er semestre 2019 Valable du 1er juillet au 31 décembre 2019

PROFIL DE LA SCPI

CAPITAL STATUTAIRE 36 912 015 € AU 30/06/2019 NOMBRE DE PARTS AU 30/06/2019 NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30/06/2019

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES AU 31/12/2018 PAR PART

NOMBRE D'IMMEUBLES AU 30/06/2019

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 30/06/2019

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE AU 30/06/2019

RÉPARTITION GÉOGRAPHIOUE ¹





AU 31/12/2018

🙎🔼 Assemblée **générale**

L'assemblée générale du 17 juin 2019 a pu valablement délibérer, le quorum ayant été atteint. L'ensemble des résolutions a été adopté.

La composition du conseil de surveillance est la suivante

• Président du conseil de surveillance :

Gabriel SCHREIBER (renouvellement du mandat de membre du conseil lors de l'assemblée générale du 17 juin 2019 et de président lors du conseil de surveillance réuni à l'issue de l'assemblée)

· Vice-présidente du conseil de surveillance : Sylvie BOYER NARDON

· Membres du conseil de surveillance :

Daniel DAVRON,

Francois FERRUS.

Olivier GIORGETTA (renouvellement lors de l'assemblée générale du 17 juin 2019),

Thierry OUDIN (renouvellement lors de l'assemblée générale du 17 juin 2019),

Jean-Paul STAUB,

Martine VINCENT,

Monceau Retraite et Épargne, représentée par Marc BILLAUD.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations :

www.reim.bnpparibas.fr

(AU 30/06/2019) ¹ En % des valeurs vénales au 31/12/2018.



PARIS	44,0 %
RÉGION PARISIENNE	23,0 %
AUTRES RÉGIONS	33,0 %

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF

(AU 30/06/2019)

BUREAUX LOCAUX





Actif de commerce, acquis en fin d'année 2018, situé avenue Victor Hugo (Paris 16ème) et loué à une agence immobilière.

PRINCIPALIX INDICATEURS

DISTRIBUTION (1ER SEMESTRE)

VALEUR DE RÉALISATION

AU 31/12/2018

PRÉVISION DE DISTRIBUTION 2019 3 ENTRE 14.00 ET 15.00 €/PART

294.68 €/PAR1

VALEUR IFI AU 31/12/2018

TOF ASPIM AU 30/06/2019

> DVM 2018 29 %

³ Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

L'ACTUALITÉ DE **LA SCPI**

Dispense de prélèvement

Prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu effectué sur les intérêts et les dividendes ou revenus assimilés avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi

- Pour les intérêts : un revenu fiscal de référence pour 2018 inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
- Pour les dividendes ou revenus assimilés : un revenu fiscal de référence pour 2018 inférieur à 50 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 75 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.

Ces prélèvements ne sont pas libératoires de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette règle s'applique aux intérêts de produits financiers et des revenus de valeurs mobilières de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

Un modèle de dispense standard est disponible sur le site <u>www.reim.bnpparibas.fr</u> onglet « documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 2).

Les associés concernés, pour 2020, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2019 à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients - 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

ACTUALITÉ **immobilière**

Activité locative du semestre

ENTRÉES

pour un total des loyers annualisés de

LIBÉRATIONS

pour un total des loyers annualisés de

LOYERS FACTURÉS .4 M€

■ Taux d'occupation financier

S1 2019 Locaux loués (TOF «Brut»): 93,0%

TOF «ASPIM» 90,1% Locaux loués en franchises de loyers 2,9%

Locaux vacants: 7.0% Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente 0,0% Locaux disponibles à la location 7,0%

TOF «ASPIM» COMPARÉ AU S2 2018 .4 POIN

Rappel: au 2ème semestre 2018, le TOF «ASPIM» était de 91,5% et le TOF «BRUT» de 93,9%.

Situation locative

Au 1er semestre 2019, le taux d'occupation financier « ASPIM » (les locaux sous franchises de loyer sont considérés comme vacants) s'élève à 90,1%, en baisse par rapport au 2ème semestre 2018 (91,5%).

Cette baisse s'explique par :

- les 2 congés du semestre, qui représentent 70 K€ de loyer annuel et qui n'ont été que partiellement compensés par les 2 entrées à La Garde Grand Var (83) qui correspondent à une prise à bail ainsi qu'une extension de surface d'un locataire existant. Ces entrées représentent 18 K€ de loyer annuel.
- · les franchises de loyer sur le 2ème trimestre contractuellement prévues dans le bail du locataire de la Tour Franklin à Puteaux La Défense (92).

Par ailleurs, un plateau de bureaux de l'actif situé boulevard Diderot à Paris 12ème précédemment loué à une société de conseil, a été reloué à un loyer supérieur, au département immobilier d'un établissement bancaire dans le cadre d'une recherche de successeurs.

Evolution du patrimoine

Au 30 juin 2019, le patrimoine de votre SCPI Soprorente est maintenu à 33 actifs immobiliers, aucune acquisition ou cession n'ayant été enregistrée.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

DATE DE PAIEMENT ACOMPTE DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2019. PAR PART

à titre d'acompte sur l'IR1

» Dant annual de anaduit din annian

- \gg Dont revenus de produits financiers
- » Dont revenus de valeurs mobilières» Prélèvements sociaux sur produits financiers
- et revenus de valeurs mobilières (17,2%)

 » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%)
- » Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles ²



Rappel des distributions (en € / part)

Distribution 2018 : 14,50€ Prévision de Distribution 2019 : entre 14,00€ et 15,00€ 3

- ¹ Sauf cas de dispense justifié.
- ² Montant de la plus-value versée dans les conditions décidées à l'assemblée du 13 juin 2018.
- ³ Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

25/07/2019

3.60€

LE MARCHÉ **des parts**

Indicateurs du semestre



DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DU SEMESTRE AU 28/06/2019



DU SEMESTRE AU 28/06/2019 362 34 €/PART

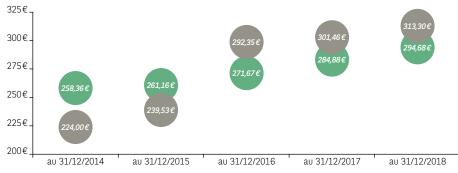


NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 30/06/2019

5 SOIT UN % NON SIGNIFICATIF DU NB TOTAL DE PARTS

Indicateurs historiques

Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



 Dernier prix d'exécution par part de l'année (prix net vendeur)

Valeur de réalisation par part

Taux de rendement interne au 31/12/2018

TRI 5 ans TRI 10 ans 10,27% 10,85%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.



2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire distributeur ou la Société de Gestion : 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec A/R.

4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION et du nombre de parts échangées

et du nombre de parts échangées sur le site **www.reim.bnpparibas.fr** ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation.

8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC Information des donneurs d'ordre

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs.

Fixation du prix d'exécution

Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. Prochaines dates : 31/07 - 30/08 - 30/09 - 31/10

Les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, avant midi

Règles de jouissance

Dans le cas d'un achat au cours des deux premiers mois du trimestre civil, l'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre. Dans le cas d'un achat au cours du 3ème mois, c'est le vendeur qui conserve la jouissance des parts sur la totalité du trimestre.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Soprorente, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de L'AMF à la note d'information : SCPI n°09-05 en date du 3 mars 2009 mise à jour en juillet 2014.

BNP PARIBAS REIM FRANCE - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1er juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone: 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Site web: www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie: reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas

BNP PARIBAS REAL ESTATE

Soprorente

Chers Associés,

Le Règlement général de l'AMF a été modifié le 12 février 2019, et l'instruction relative aux SCPI publiée le 13 mars 2019.

Cette nouvelle réglementation a notamment allégé les exigences en matière de communication réglementaire aux associés.

Elle prévoit ainsi :

- une évolution de la périodicité du bulletin d'information, qui passe de trimestrielle à semestrielle;
- une diffusion du bulletin d'information aux associés au format digital et non plus au format papier.

Soucieuse de préserver la qualité et la régularité de l'information qui vous est transmise, votre société de gestion BNP Paribas REIM France a décidé de *maintenir une information trimestrielle* en complétant les bulletins d'information semestriels obligatoires des 1^{er} et 2^{ème} semestres par des notes d'information trimestrielles allégées, arrêtées à fin mars et à fin septembre de chaque année.

Dans le cadre de la poursuite de son programme de digitalisation et conformément à ses engagements en faveur d'un développement durable, votre société de gestion diffusera, à compter du 3ème trimestre 2019, les documents d'informations périodiques, en version digitale, sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr. Néanmoins, conformément aux dispositions réglementaires, un exemplaire du bulletin d'information au format papier sera envoyé à tout associé en faisant la demande expresse auprès de la société de gestion.

Nous profitons de cette information, pour vous inviter, si ce n'est déjà fait, à nous transmettre votre adresse e-mail, ce qui favorisera nos échanges et vous permettra de vous connecter à votre Espace Associé personnel SCPI.

Nous vous souhaitons un très bel été.

PEFC 10-31-1188 | Mise en page : tintabule - juillet 🤇